

Extraits du procès-verbal

Réunion de la Commission Exécutive du C.I.O. avec les délégués des Fédérations Internationales le 12 avril 1965, à Lausanne

La réunion commence à 9 h. 30.

1. Souhaits de bienvenue.

Le *président Brundage* souhaite la bienvenue aux délégués des Fédérations Internationales et fait un rapide tour d'horizon des questions actuelles. Il rappelle que les réunions olympiques de 1965 ont une importance capitale car elles concernent l'activité du Mouvement Olympique pendant les sept prochaines années. Il demande au Colonel Russell de résumer les questions que les Fédérations Internationales désirent poser à la suite de l'assemblée qu'elles ont tenue le jour précédent à Lausanne, à l'Hôtel Continental.

Le Colonel Russell fait les demandes suivantes :

1. Les Fédérations Internationales désirent que le point 15 de l'ordre du jour soit discuté après le point 8 : accorde (en réalité, a été immédiatement examiné).
2. Une résolution concernant la répartition des droits de télévision a été adoptée à l'unanimité par les 24 Fédérations Internationales reconnues par le C.I.O. et représentées à leur réunion du 11 avril 1965.
3. Les F.I. désirent que tous les sports contrôlés par elles et reconnus par le C.I.O. figurent au programme des Jeux à l'avenir (21 sports).
4. Ingérence gouvernementale :

Les 24 Fédérations Sportives Internationales reconnues par le C.I.O., représentées lors de leur réunion à Lausanne le 11 avril 1965, regrettent que peu de progrès ait été réalisés depuis 1963 par leurs efforts et ceux du C.I.O. pour assurer l'indépendance des sports de toute ingérence et discrimination pour des raisons de race, religion ou politique.

Elles attirent une fois de plus l'attention de toutes les parties concernées sur les principes généraux précisant que chaque Fédération affiliée doit être en mesure de participer aux Jeux Olympiques, championnats du monde et autres championnats organisés par les Fédérations Internationales, en possession de tous leurs droits et privilèges.

Proposition N° 2 des Fédérations Internationales.

Le *président Brundage* rappelle qu'à Baden-Baden, lors de la présentation des candidatures pour les Jeux de 1968, les représentants des villes candidates ont été informés que nous nous réservions les droits de télévision. A cette époque, il était extrêmement difficile d'évaluer quel montant pouvaient représenter ces droits dans les divers pays où la télévision est plus ou moins développée. Nous avons fixé un certain montant qui se révèle être très modeste actuellement. Nous avons passé des contrats avec ces villes et ne pouvons pas revenir sur cette question, sinon pour faire un appel à la compréhension des Comités organisateurs pour qu'ils augmentent volontairement leur contribution. Il est évident que, durant la période qui s'écoule entre l'attribution des Jeux et leur célébration, la télévision peut faire de très grands progrès et les organisateurs obtenir des droits plus élevés. Il faut se souvenir néanmoins que le transport des athlètes est à la charge des C.N.O. et non des Fédérations Internationales qui, par conséquent, ont beaucoup moins de frais.

Le *Marquis d'Exeter* indique de quelle manière il a procédé à la répartition des droits pour l'Olympiade précédente. Il est admis que les Fédérations Internationales qui font des Jeux Olympiques leurs championnats mondiaux, doivent être avantagées par rapport à celles qui les organisent séparément, car ces

championnats mondiaux leur rapportent suffisamment. Il semble que le plan de répartition ait satisfait les Fédérations Internationales. Les Comités Nationaux Olympiques, de leur côté, ont également émis des prétentions sur ces droits, mais cela semble impossible ; leurs frais, qui sont très importants, doivent être assumés par des subventions et des collectes à l'intérieur de chaque pays.

Le *président Brundage* dit que toute la question sera revue à fond.

Une discussion s'engage, à laquelle prennent part *MM. Ahearne* (hockey sur glace), *Phillips* (natation), *Johnson*, *State* (haltérophilie), *Coulon* (lutte), dont il ressort que les Fédérations Internationales estiment qu'il devrait leur revenir un tiers des droits de télévision. Le 80% serait distribué à leurs Fédérations Nationales pour la construction d'installations sportives et le développement de leur sport. Elles demandent au C.I.O. de prendre sérieusement en main les intérêts des sportifs.

Le *président Brundage* fait état, d'autre part, des énormes frais d'installation de la télévision directe, surtout pour les sports d'hiver, qui empêchent les compagnies de télévision de faire des offres importantes. Il peut être préférable de recevoir une somme fixe, plutôt que le tiers d'une somme qui peut se révéler beaucoup moins importante.

Le Colonel Russell annonce que les Fédérations Internationales se réuniront après cette séance pour faire le point.

Proposition N° 3 des Fédérations Internationales.

(participation des 21 sports au programme des Jeux)

Le *président Brundage* estime que la décision appartient au seul C.I.O. Actuellement, la règle 30 du C.I.O. prévoit la participation d'un maximum de 18 sports. La situation de certains sports dont le judo, lequel compte 6 millions de pratiquants dans le monde, est certainement injuste et le C.I.O. reverra ce problème au cours de sa prochaine session.

Sir *Stanley Rous* (football) signale que la F.I.F.A. a reçu du C.I.O. une lettre lui demandant d'organiser une fédération amateur indépendante dans un délai d'une année, faute de quoi le football sera retiré du programme des Jeux. Si la F.I.F.A. doit procéder à cette réorganisation, elle ne peut le faire qu'avec l'assentiment d'un congrès qui aura lieu en 1966. Il désire savoir en vertu de quel droit le C.I.O. peut exiger d'une Fédération Internationale une modification de sa structure. A Baden-Baden, les membres du C.I.O. ont voté la participation du football aux Jeux de Mexico. Les organisations sportives amateur ont peu de ressources financières. Si une fédération amateur indépendante doit être créée par la F.I.F.A., les répercussions financières seront sérieuses. Par ailleurs, Sir *Stanley Rous* signale que le football n'a pas participé à la répartition des droits de TV. En dépit de cela, sa fédération a versé £ 60 000.— comme contribution au développement du sport de pays nouveaux.

Le *Marquis d'Exeter* précise que le football n'a pas participé aux droits de télévision, car il ne considère pas les Jeux Olympiques comme ses championnats du monde.

Le *président Brundage* reconnaît que les rapports du C.I.O. avec la F.I.F.A. ont toujours été très corrects et que ce sport est très populaire, mais les Jeux Olympiques doivent être réservés aux amateurs. Certaines Fédérations Internationales régissent à la fois le sport amateur et le sport professionnel. Le C.I.O. n'a pas le droit de s'ingérer dans les affaires internes des fédérations, mais par contre, il peut choisir de plein droit celles qu'il désire reconnaître.

M. Chesal (U.C.I.) a reçu la même lettre du C.I.O. Lors d'une assemblée, sa fédération a examiné cet ultimatum et a décidé de continuer de participer aux Jeux. De nouveaux statuts sont à l'étude. Ils seront

examinés lors du prochain congrès qui aura lieu à l'occasion des Championnats du Monde cyclistes, à Saint-Sébastien. Il désire avoir l'assurance que le C.I.O. n'a pas de prévention contre le cyclisme.

Le président Brundage précise que le football et le cyclisme figurent au programme de Mexico. La nouvelle organisation concerne les Jeux de 1972. Il a beaucoup apprécié l'attention que le cyclisme a apportée à ce problème. Il est certain que la plupart des footballeurs et des cyclistes sont des amateurs et que nous désirons garder ces deux sports, mais nous devons nous opposer à leur commercialisation. Le président demande à ces deux fédérations de lui communiquer leurs décisions avant la session de 1966, car c'est à cette session que les Jeux de 1972 seront attribués et le programme établi.

M^{me} Frith (tir à l'arc) plaide en faveur de son sport, lequel n'est pas professionnalisé et qui est pratiqué de plus en plus dans tous les pays. On demande à toutes les Fédérations Internationales d'appuyer le Mouvement Olympique et d'exercer une action coordonnée, mais on laisse de côté trois sports.

Le président Brundage répond que pour inclure tous les sports au programme, il faut changer les Règles du C.I.O., ce qui demande une majorité des deux tiers. La question de la réduction du programme est extrêmement complexe. Il faudrait limiter le nombre des athlètes, ce qu'on pourrait obtenir en exigeant d'eux un standing olympique. A Tokyo, au moins 50 % des athlètes n'avaient aucune chance de se classer dans les dix premiers. Le C.I.O. reprendra cette question à Madrid.

Proposition N° 4 des Fédérations Internationales.

Le président Brundage est heureux que les Fédérations Internationales aient adopté la résolution envisagée en février 1963. Le C.I.O. ne changera jamais sa politique. Toutes les organisations reconnues par lui doivent avoir le droit de participer aux compétitions sous sa juridiction et les Jeux Olympiques ne seront jamais accordés à une ville si toutes les délégations reconnues n'ont pas reçu les documents nécessaires pour entrer dans ce pays. Le président Brundage rappelle qu'une équipe unifiée allemande a été réalisée, alors qu'on pensait que l'unification de l'Allemagne serait bientôt possible. Ce fut une grande victoire pour le sport. Le Comité Olympique de l'Allemagne de l'Est a rempli ses obligations. Nous ne pouvons pas imposer le principe d'une équipe unifiée. Pour cela, il doit y avoir une entente commune. Actuellement, la situation est différente : le Comité National Olympique de l'Allemagne de l'Est insiste pour avoir une situation indépendante et le C.I.O. prendra une décision à sa session de Madrid.

M. Ahearne (hockey sur glace) dit que sa fédération a dans ses statuts une règle exigeant que toutes les équipes aient la possibilité de participer aux championnats.

M. Libaud (volleyball) relève que vingt Fédérations Internationales sur vingt-quatre ont reconnu une fédération séparée en Allemagne de l'Est. C'est uniquement pour se conformer au désir du C.I.O. qu'elles ont accepté l'équipe unifiée.

M. State (haltérophilie) estime que les organisateurs des Jeux Olympiques devraient payer les frais de voyage et de logement non seulement aux deux délégués techniques, mais aussi aux présidents des Fédérations Internationales.

Le C.I.O. examinera cette requête.

La séance est levée à 12 h. 30.

Séance reprise à 14 h. 30.

2. et 3. Suggestions pour l'amélioration des Jeux d'Été et d'Hiver.

M. State (haltérophilie) fait une suggestion d'ordre général en ce qui concerne le logement des arbitres qui, à Tokyo, laissait à désirer.

Le président Brundage dit qu'un représentant du Comité organisateur de Mexico a précisé qu'il

accorde une importance toute particulière à cette question. Un quartier entier de logement sera réservé aux officiels.

M. Libaud (volleyball) saisit l'occasion de proposer un vote d'appréciation et de félicitations aux Fédérations Japonaises qui ont apporté une aide si efficace à l'organisation et au déroulement des Jeux Olympiques de Tokyo.

Cette proposition a été adoptée par vote à l'unanimité, et applaudie.

Le président Brundage relève que jamais, jusqu'à ce jour, les Jeux n'avaient été adoptés par 95 millions de personnes comme leur propre projet. Une lettre de félicitations sera écrite au C.O. Japonais.

4. et 5. Rapports préliminaires de Grenoble et de Mexico.

Les fédérations qui désirent s'entretenir de problèmes techniques avec les délégués de Mexico et de Grenoble se rendent dans le hall pour en discuter à tour de rôle.

6. Prévention de l'ingérence politique dans le sport.

Le président Brundage estime que la difficulté majeure actuelle est représentée par les visas des athlètes de l'Allemagne de l'Est, mais ce n'est pas la seule. Lorsque les athlètes allemands forment une équipe unifiée, les visas sont accordés aux participants de l'Allemagne de l'Est se rendant dans les pays de l'O.T.A.N. Mais, lorsque l'équipe est séparée, ces visas leur sont refusés.

Autres cas à signaler : les championnats mondiaux de baseball en Colombie, auxquels l'équipe cubaine, ancienne championne du monde, n'a pu participer. Si les Fédérations Internationales et le C.I.O. ont une attitude ferme, nous arriverons peut-être à dominer la situation. Dans tous les cas, le C.I.O. maintiendra son principe de participation pour tous les athlètes, sans discrimination.

7. Jeux régionaux.

Le président Brundage informe l'assemblée que l'organisation des premiers Jeux Africains devant se dérouler à Brazzaville est conforme aux Règles du C.I.O., lequel leur a accordé son patronage, ainsi qu'aux Jeux Asiatiques de Bangkok et aux Jeux d'Amérique centrale de San Juan de Porto Rico. Les organisateurs de ces deux derniers Jeux ont promis de se conformer aux Règles du C.I.O.

10. Les Comités Nationaux Olympiques doivent-ils être composés de Fédérations Nationales plutôt que de délégués désignés par les Fédérations Nationales ?

Le président Brundage explique quelle est la situation actuelle en France. A la suite d'un décret gouvernemental, les présidents des Fédérations Nationales ne peuvent rester plus de trois ans en charge. La représentation des Fédérations Nationales varie d'un C.N.O. à l'autre. Dans certains cas, c'est le président qui représente sa fédération. Dans d'autres cas, la Fédération Nationale désigne un représentant autre que le président. La position du C.I.O. n'est pas tout à fait claire et M. Brundage estime qu'il devrait être précisé dans les règles si c'est le représentant de la Fédération Nationale qui est membre du C.N.O. ou la Fédération Nationale elle-même.

11. Application de la règle 38.

Le président Brundage dit que les juges, les arbitres, etc., sont les représentants des Fédérations Internationales et ne doivent pas être logés au Village Olympique. A Mexico, il y aura un quartier réservé aux officiels. En ce qui concerne les transports des officiels des Fédérations Internationales, ils sont à la charge des fédérations. Il arrive que certains C.N.O. font profiter les officiels des F.I. de réductions de transport, mais c'est la Fédération Internationale qui en garde la responsabilité.

Une discussion, à laquelle prennent part MM. Ahearne (hockey sur glace), de Coqoreauumont

(canoë), le *Marquis d'Exeter* (C.E.), *Libaud* (volleyball), *Thœni* (gymnastique) s'engage au sujet de cette question. Certaines F.I. utilisent les arbitres du pays organisateur. D'autres préfèrent des arbitres neutres et ont à payer leur transport.

En ce qui concerne la *règle 36* (nombre des accompagnateurs), il est possible que des changements y soient apportés. Renvoyé à la session de Madrid.

12. Prévention du doping.

Sir Arthur Porritt, médecin éminent de Grande-Bretagne et membre du C.I.O., a établi un rapport sur cette question, qui préoccupe aussi bien le C.I.O. que les Fédérations Internationales. Il paraîtra dans le Bulletin officiel.

M. Ferri (escrime) et *M. Riolo* (aviron) précisent que leur fédération interdit sévèrement ces pratiques.

14. Session de 1966 — Attribution des Jeux de 1972.

Cette session aura lieu probablement à Lausanne et les représentants des F.I. y seront invités puisque l'attribution des Jeux de 1972 y sera faite (six ans à l'avance). Le C.I.O. recevra les recommandations des Fédérations Internationales.

M. Marc Hodler (ski) ayant indiqué que Calgary (Canada), Lahti (Finlande/Suède) et Sapporo (Japon) font acte de candidature, le *Marquis d'Exeter* (C.E.) estime qu'en ce qui concerne Lahti le C.I.O. doit prendre une décision, car les installations sportives sont à moitié en Suède et moitié en Finlande.

Le *président Brundage* insiste pour que les Fédérations Internationales exigent que les conditions techniques de leurs Jeux soient aussi parfaites que possible.

15. Propositions des Fédérations Internationales.

M^{me} Frith (tir à l'arc) constate que certains sports olympiques acceptent le patronage de firmes commerciales pour leurs réunions internationales. Il lui semble désirable que cette pratique soit discutée aussi bien par les F.I. que par le C.I.O. pour arriver à une réglementation générale, du fait que ces patronages sont souvent en relation avec de la publicité commerciale. De plus, toute publicité devrait être limitée.

Le *président Brundage* répond que le C.I.O. examinera la question à la lumière des expériences faites dans divers pays, et soumettra ses conclusions.

16. Divers.

Le *président Brundage* annonce qu'un ouvrage sur les Jeux de Tokyo en français et un autre en anglais a été édité sous nos auspices par l'Institut International Olympique. Il demande aux F.I. de lui faire part de leurs appréciations sur ce rapport qui leur parviendra sous peu.

Cérémonie de clôture : le *président Brundage* dit que la cérémonie de clôture des Jeux de Tokyo s'est déroulée de façon peu digne. C'est un point à revoir.

La réunion est ajournée à 16 heures pour permettre aux représentants des Fédérations Internationales de se concerter.

Reprise de la séance à 17 heures.

1. *Le Colonel Russell*, au nom des Fédérations Internationales, exprime sa satisfaction de la façon dont les débats se sont déroulés et de l'esprit de coopération et de l'exceptionnelle harmonie qui y ont régné. Il remercie le président.

2. Les F.I. s'en remettent entre les mains du C.I.O. pour leur indemnité et pour une éventuelle augmentation des prestations du Comité organisateur de Mexico.

3. Elles désirent l'inclusion si possible de tous les sports (vingt et un) dans le programme des Jeux Olympiques.

4. Au sujet de l'Allemagne de l'Est, les F.I. espèrent que le C.I.O. prendra une décision définitive au cours de sa session de Madrid.

5. Les F.I. aimeraient se réunir avec le C.I.O. l'an prochain à Lausanne puisque les Jeux de 1972 y seront attribués. Les droits de télévision et l'indemnité revenant aux Fédérations Internationales devront être examinés très attentivement.

Le *président Brundage* remercie les délégués des Fédérations Internationales pour leur compréhension intelligente des problèmes qui leur ont été soumis. Il est heureux de l'appui des F.I. au Mouvement Olympique qui est très apprécié du C.I.O.

La séance est levée à 18 heures.

Avery Brundage
président

L. Zanchi
secrétaire

Liste de présence

Commission Exécutive du C.I.O. :

M. Avery Brundage, président

M. Armand Massard, vice-président

Marquis d'Exeter, vice-président

M. Constantin Andrianow

Général *José de Clark*

M. Ivar Vind

D^r Giorgio de Stefani

S.E. Mohammed Taher (membre assistant du président)

Absent : *M. G.-D. Sondhi*

Fédérations Internationales :

Athlétisme : *Marquis d'Exeter* ; **aviron** : *M. Thomas Keller*, *M. Charles Riolo*; **basketball** : *M. Saporta*; **bobsleigh** : *M. Flotta*, *M. Lecléf* ; **boxe** : *Col. R. H. Russell*, *M. Banks* ; **canotage** : *M. Charles de Coque-reaumont* ; **cyclisme** : *M. Rodoni*, *M. Chesal* ; **sports équestres** : *M. Sarasin*, *M. Menten de Horne* ; **escrime** : *M. Pierre Ferri* ; **football** : *Sir Stanley Rous*, *D^r Barassi*, *D^r Kaeser* ; **gymnastique** : *M. Charles Thœni*, *M. Roger Clergerie* ; **haltérophilie** : *M. Clarence Johnson*, *M. State* ; **handball** : *M. Hans Baumann*, *M. Albert Wag-gner* ; **hockey sur gazon** : *M. René Frank*, *M. Albert Demaurex*, *M. Sainz de Los Terreros* ; **hockey sur glace** : *M. John Ahearne* ; **judo** : *M. Paul Bonet-Maury*, *M. André Ertel* ; **luge de course** : p.p. *M^e Marc Hodler* ; lutte : *M. Roger Coulon*, *M. Ercegan* ; **nata-tion** : *M. Phillips*, *M. D. Sällfors* ; **patinage** : *M. Laft-man* ; **pentathlon moderne** : *M. Thofelt* ; **ski** : *M^e Marc Hodler*, *M. Sigge Bergmann* ; **tir** : *M. Kurt Hasler*, *M. E. Zimmermann* ; **tir à l'arc** : *M^{me} Ronald Frith*, *M. Oscar Kessels* ; **volleyball** : *M. Paul Libaud* ; **yachting** : *M. B. Croce*.